

—j'ignore s'il l'est—est membre du syndicat; n'est-ce pas?

L'honorable M. SHARPE: Oui.

L'honorable M. TURRIFF: Mais il n'est pas autorisé.

L'honorable M. McMEANS: C'est un fonctionnaire.

L'honorable M. TURRIFF: Les membres du syndicat dans l'Alberta, la Saskatchewan ou le Manitoba ne l'ont pas autorisé à consentir à ces amendements qu'il ne pourrait pas accepter, même s'il le voulait, et je doute fort qu'il le veuille.

L'honorable M. WATSON: Le nom de M. Hoey ayant été prononcé avant l'ajournement, j'allais dire que je l'ai rencontré par hasard ce soir dans la salle à manger. Je lui ai demandé s'il avait consenti et il m'a répondu: "Non, certes. Je n'y suis pas autorisé et je ne me mêlerai pas de cette affaire."

L'honorable M. SHARPE: Après avoir dîné, j'ai rencontré M. Hoey en chemin et il m'a dit qu'il ne lui était pas permis de parler au nom du syndicat; mais que, quant à lui, il accepterait l'offre et qu'il conseillerait au syndicat de l'accepter.

L'honorable M. MURPHY: J'ignore comment les choses se passent en cette enceinte, mais il est d'usage, je crois, dans les assemblées législatives, d'entendre une déclaration comme celle-ci de la bouche du parrain du bill. Cela m'est venu en l'idée lorsque l'honorable sénateur de Regina (l'hon. M. Laird) a dit qu'il ne connaissait pas le premier mot de l'affaire, mais qu'il avait appris telle ou telle chose. Puis-je lui demander si l'amendement, tel qu'il est soumis au comité, conviendrait à ceux au nom desquels il a si bien parlé?

L'honorable M. TANNER: Puis-je savoir quelles sont les personnes dont mon honorable ami est l'interprète?

L'honorable M. MURPHY: Je parle en mon propre nom, en ma qualité de membre de cette Chambre.

L'honorable M. McCORMICK: Habitant l'Est, j'ai tâché d'apprendre, en suivant le débat, comment je devais me conduire et voter dans cette affaire. Je comprends qu'aux premiers jours de la colonisation dans les provinces de la Prairie, les seuls moyens de transporter et de manutentionner les blés étaient ceux que fournissaient des gens ayant placé leurs fonds dans cette entreprise, sous l'égide de la loi. Grâce aux progrès de l'Ouest, que nous sommes tous heureux de constater, les cultivateurs et les habitants de la Prairie se

L'honorable M. TURRIFF.

trouvent dans une meilleure situation et sentent qu'ils devraient retirer tous les avantages possibles de la culture et du transport de leurs produits. Personne n'y trouve à redire. Autant que j'ai pu en juger par ce que j'ai entendu, on tente de dépouiller certains gens, d'avantages dont ils jouissaient auparavant. Depuis deux ou trois ans, il s'est opéré un changement dans la manutention du grain par suite de l'acquisition par le syndicat d'un grand nombre d'installations. Malgré les jérémiades au sujet des misères et des souffrances de la population de l'Ouest, elle est aujourd'hui en état d'employer une partie de son capital pour se procurer ces installations, et elle désire peut-être obtenir une part des revenus que touchent ceux qui ont placé leurs fonds dans cette entreprise à l'origine. Bien que nous voulions que les cultivateurs recueillent tous les avantages possibles de la culture des céréales et des autres produits des champs, pour ma part, je refuse de commettre une injustice envers ceux qui ont été les premiers à délier les cordons de leur bourse afin de faciliter le transport du grain, lorsqu'il n'y avait pas d'autre moyen de l'expédier.

Voilà pourquoi, j'approuve l'amendement de l'honorable sénateur de Regina (l'hon. M. Laird).

L'honorable M. GILLIS: Il est regrettable que des partisans ou des adversaires du présent bill aient été nommés dans cette enceinte. Cela arrive rarement. Il y a longtemps que le Sénat est saisi de ce projet de loi, et nous avons eu toutes les chances de l'étudier tant au comité des banques et du commerce qu'ici depuis quelques jours.

Pour ce qui est du bill lui-même, je puis dire que je l'ai vu d'un bon œil dès le commencement et que j'en approuve encore le principe. Je me rends compte que les cultivateurs du Canada occidental, qui récoltent le grain à la sueur de leur front, doivent avoir toutes les chances de le vendre aux conditions les plus avantageuses. D'autre part, quelques-uns prétendent que l'adoption du bill nuira à certaines industries.

Je n'entrerai pas dans le détail, car le bill a été examiné de fond en comble et à tous les points de vue. J'en suis venu à la conclusion que l'amendement de l'honorable sénateur de Regina permettrait peut-être aux choses de s'arranger, disons, en l'espace d'un an, de manière que les deux parties pussent s'entendre et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'injustice pour personne. M'est avis que nous devrions faire abstraction de l'opinion des gens du dehors et considérer le présent bill du point de vue du bien public. Prononçons-nous sur le fond de la question. Voilà ma manière de voir.